

## **Conditions générales de vente**

### **1) Conditions générales**

Ces conditions générales définissent les droits et obligations entre l'auto-école Jade et le candidat qui s'inscrit. Il lui est alors attribué un numéro d'inscription.

Si l'inscription est faite en ligne, le candidat accepte de ce fait ces conditions générales.

L'auto-école Jade ne peut être tenue responsable si le candidat qui s'inscrit est mineur et le fait sans l'autorisation de son tuteur légal. Il en va de même pour les personnes qui ne peuvent s'engager seules et signer un contrat sans l'accord de leur tuteur ou représentant légal.

Le contrat sera signé lors de la première leçon pratique. Le candidat en recevra un exemplaire.

### **2) Le candidat**

Le candidat s'engage à communiquer les données exactes lors de son inscription et à signaler s'il a déjà eu un permis provisoire ou s'il est déchu du droit de conduire.

Il est également tenu de respecter les délais légaux de validité (théorie, test de perception des risques, permis provisoire, rendez-vous pédagogiques par exemple).

Il donne également son accord pour que ses données soient traitées et utilisées dans le cadre de l'activité de l'auto-école ainsi qu'à d'éventuels tiers en cas de non-paiement et d'un recours éventuel à un service de recouvrement.

### **3) Cours théoriques**

Tout candidat qui s'inscrit à un cours de théorie s'engage à suivre l'entièreté du module des 12h.

Aucun document ne sera délivré si le candidat n'a pas suivi les 12h de théorie ou si son solde s'avère négatif.

Toute demande de duplicata de document sera facturée à hauteur de 10€ TTC.

Le candidat s'engage également à ne pas troubler les cours par son comportement sous peine d'exclusion.

Aucun remboursement ou indemnité ne pourront être réclamés.

L'auto-école peut supprimer une session de théorie prévue maximum 2 jours ouvrables avant le début de la session prévue par manque de candidats ou tout autre problème rendant impossible l'organisation de la session.

Les candidats déjà inscrits et ayant payé seront replacés dans une session ultérieure.

Le candidat qui désire annuler son inscription à une session de théorie doit le faire au moins 5 jours ouvrables avant le début des cours.

#### **4) Cours pratiques**

Tous les cours pratiques se donnent sur rendez -vous.

En ce qui concerne l'enseignement pratique, les déplacements sur la voie publique au cours desquels l'élève ne prend pas place au volant ne seront pas comptabilisés pour le calcul du nombre d'heures de cours.

Aucune prestation autre que celles pour lesquelles le tarif est mentionné dans le contrat ne sera facturée.

#### **4A) Respect ou modification des horaires fixés**

L'auto-école doit être prévenue de tout retard éventuel.

Tout retard de plus de 15 minutes à une leçon pratique annule automatiquement l'intégralité de la leçon. Il sera alors porté en compte une amende de 50% du montant du cours

La leçon devra être remplacée et repayée dans son intégralité.

Toute leçon pratique doit être annulée au moins 3 jours ouvrables à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, la leçon sera perdue et une amende de 50% sera comptée, sauf pour toute autre raison jugée valable par l'auto-école.

Le rendez-vous devra être remplacé et repaïé dans son intégralité.

#### **4B) Modification ou annulation par l'auto-école**

L'auto-école se réserve le droit de modifier ou d'annuler des rendez-vous si l'organisation du planning le nécessite.

C'est également le cas si les conditions atmosphériques rendent le maintien du cours pratique impossible ou dangereux. Aucune indemnité ou dédommagement ne pourra être réclamé.

Les rendez-vous peuvent également être annulés si le TPR n'est pas réussi et que l'on approche de la fin des cours pratiques programmés en vue du passage d'un examen pratique.

Le planning peut également être suspendu si le candidat présente un solde négatif vis-à-vis de l'auto-école.

#### **5) Tarifs**

Les prix s'entendent TVA comprise.

L'auto-école peut à tout moment et sans préavis modifier ses tarifs.

Pour les candidats déjà inscrits, l'ancien tarif reste de vigueur sauf en cas d'inscription à une nouvelle formule de cours.

#### **6) Paiement**

Le candidat s'engage à payer l'intégralité de ses cours au plus tard pour le jour du dernier cours pratique.

Aucun document ne sera délivré si le compte du candidat présente un solde négatif.

#### **7) Annulation de l'inscription**

Le candidat est libre à tout moment d'annuler son inscription. Les frais de dossier seront alors conservés par l'auto-école pour le travail administratif engendré.

## **8) Condition de réciprocité**

En application des articles VI 83 et 84 du code du droit économique, l'élève sera en droit de solliciter, réciproquement à l'égard de l'auto-école, l'application des sanctions équivalentes que celles prévues à son encontre.

## **9) Traitement des données**

Le candidat donne l'autorisation à l'auto-école d'utiliser ses données pour le traitement de son dossier, y compris ans les contacts avec le centre d'examen.

Les données sont conservées durant le délai obligatoire demandé par le service public mobilité.

## **10) Absence de renonciation**

Le fait par l'auto-école de ne pas avoir exigé à un moment quelconque la stricte application de l'ensemble des dispositions prévues dans les présentes conditions générales ou tout autre document contractuel dont elle pourra se prévaloir ne pourra être interprété comme une renonciation à son prévaloir.

## **11) Compétence des tribunaux**

Le contrat est régi par le droit belge. Tout litige qui en résulterait sera soumis à la compétence des tribunaux du siège social de la société.